

Consultation simple pour un marché public à procédure adaptée

Pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique du CAR-SPAW dans le cadre du projet de mise en place d'un outil permettant d'encadrer et de promouvoir une activité commerciale d'observations des mammifères marins, respectueuse et durable dans les différents territoires et pays des Caraïbes

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Centre d'activités régional pour le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégée de la grande région Caraïbe (CAR-SPAW)

DEAL

Route de Saint Phy

97102 Basse-Terre

Guadeloupe (France)

Objet de la consultation

Cette consultation s'inscrit dans le cadre du projet de réseau caribéen pour la conservation des mammifères marins (*Caribbean Marine Mammals Preservation Network 2018 – 2020*, CARI'MAM).

La prestation attendue est l'accompagnement juridique du CAR-SPAW dans la mise en place d'un dispositif permettant d'encadrer et de promouvoir une activité commerciale d'observations des mammifères marins, respectueuse et durable dans les 17 états signataires du protocole SPAW dans la région caraïbe.

Conditions de réalisation

L'équipe du CAR-SPAW se trouve en Guadeloupe. Si le prestataire-assistant à maître d'ouvrage ne se trouve pas en Guadeloupe, les communications se feront par voie écrite, téléphonique et électronique (visioconférence).

Contexte

Le CAR-SPAW est un centre technique dédié à l'appui du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement — Programme pour l'environnement des Caraïbes (PNUE-PEC) et des pays et territoires caribéens afin d'aider ceux-ci à mettre en œuvre leurs engagements sur la protection de la biodiversité.

Le projet « Caribbean Marine Mammals Preservation Network » (CARI'MAM) est un projet de coopération financé par le programme européen INTERREG et piloté par l'Agence française pour la biodiversité avec une forte contribution du CAR-SPAW.

L'activité commerciale d'observation des mammifères marins constitue une activité économique importante en constante progression au niveau mondial. Du fait de cette croissance soutenue, l'impact sur les populations de mammifères marins est devenu une préoccupation majeure. À l'échelle de la grande Caraïbe, plusieurs sources documentent les mauvaises pratiques dans l'activité d'observation des mammifères marins qui impactent négativement les populations de mammifères marins, et les difficultés rencontrées par les pays à encadrer cette activité. Dans le cadre du projet CARI'MAM, les acteurs régionaux appellent à la création rapide d'un dispositif régional harmonisé permettant le développement durable de l'activité d'observation des mammifères marins dans toute la Caraïbe. Le PNUE-PEC, au travers de son centre d'activité régional dédié au protocole SPAW, est un organisme de référence pouvant porter la stratégie de développement d'un tel dispositif à l'échelle régionale.

Objectif de la mission et périmètre d'étude

Pour cette consultation, la mission se décompose en 2 tranches.

La première tranche est ferme et a pour objectif la réalisation d'une étude préalable au déploiement d'un tel dispositif sur l'ensemble de la Caraïbe.

La seconde phase est optionnelle et pourra être engagée sur décision du pouvoir adjudicateur en fonction de la décision des Parties prenantes à la prochaine conférence des Parties (COP) du protocole SPAW qui devrait avoir lieu au premier trimestre 2021. Cette phase intègre l'accompagnement du CAR-SPAW dans les étapes de dépôt du dispositif choisi par les Parties contractantes pour encadrer et de promouvoir une activité commerciale d'observations des mammifères marins, respectueuse et durables dans les différents territoires et pays des Caraïbes.

Le périmètre d'étude du projet et celui des Parties contractantes au protocole SPAW qui est entré en vigueur en juin 2000 et est actuellement ratifié par 17 pays : Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Cuba, République dominicaine, France (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin), Grenade, Guyana, Honduras, Pays-Bas (Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache, Sint-Maarten), Panama, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Trinidad et Tobago, États-Unis (États longeant le Golfe du Mexique, Îles Vierges Américaines, Porto Rico) et Venezuela.

Contenu détaillé de la mission et périmètre d'étude

Tranche n°1 (tranche ferme): Étude juridique préalable au déploiement d'un dispositif d'encadrement et de promotion de l'activité commerciale d'observation des mammifères marins

Dans un premier temps, la prestation attendue est l'accompagnement juridique du CAR-SPAW dans la mise en place d'un dispositif permettant d'encadrer et de promouvoir une activité commerciale d'observations des mammifères marins, respectueuse et durables dans les 17 états signataires du protocole SPAW dans la région des Caraïbes. Il est attendu du prestataire qu'il effectue une étude juridique et une analyse des différentes réglementations et des différents dispositifs existants sur le périmètre de l'étude.

Pour chaque dispositif identifié, le prestataire expliquera les conséquences juridiques (niveau de contraintes...), administratives, techniques (délais, complexité du portage...) et financières. Les informations seront présentées sous forme d'un document synthétique et exhaustif.

Ce travail d'inventaire et d'analyse des dispositifs existants à vocation à être adressé aux États membres du protocole SPAW par le CAR comme document cadre.

Tranche n°2 (tranche optionnelle): Aide au déploiement du dispositif et dépôt des dossiers aux différentes instances concernées

Dans un second temps, si les Parties contractantes du protocole SPAW valident le principe du projet, le pouvoir adjudicateur indiquera au titulaire le dispositif choisi. Ce dernier accompagnera le CAR-SPAW dans la constitution et le dépôt des dossiers nécessaires dans l'ensemble des pays et territoires concernés.

Calendrier de réalisation et livrables : la prestation débutera au 1^{er} mars 2020. Le document produit à la fin de la première tranche du marché devra être remis au pouvoir adjudicateur au plus tard le 1^{er} juin 2020.

La seconde tranche pourra être engagée selon la décision du pouvoir adjudicateur qui en avertira le titulaire suite à la prochaine COP du protocole SPAW qui devrait avoir lieu au 1^{er} trimestre 2021.

Contenu de l'offre (à noter que les offres incomplètes ne seront pas examinées)

- **Informations administratives et juridiques du candidat**
- **Références professionnelles et capacité technique**

Expérience : liste des prestations pertinentes en cours de réalisation ou réalisées au cours des 3 dernières années, appuyée le cas échéant d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes.

Capacités professionnelles : références et expertise du candidat.

- Offre du candidat

L'offre du candidat est constituée du projet de marché et un mémoire technique :

- projet de marché

- acte d'engagement dûment complété, signé et daté par le candidat ;

- détail du prix de la prestation

- mémoire technique : document explicatif de l'intervention, proposant une description des outils mis en œuvre pour la réalisation du rapport.

Délai de validité de l'offre : 120 jours à compter de la date limite de réception indiquée ci-dessous.

Conditions de remise des offres : Les offres seront remises au plus tard le **28 février 2020 à 15h00** (heure de Guadeloupe – GMT-4) sous plis à l'adresse suivante :

DEAL - CAR-SPAW
À l'attention de Géraldine CONRUYT
Boîte postale 54
97102 Basse-Terre cedex
Guadeloupe

ou par courriel à l'adresse ci-après :

geraldine.conruyt@developpement-durable.gouv.fr

Critère d'évaluation de l'offre :

30 % sur la qualité technique de l'offre proposée

30 % sur l'expérience du candidat

40 % prix

La DEAL se réserve le droit de ne pas donner suite à votre offre.